



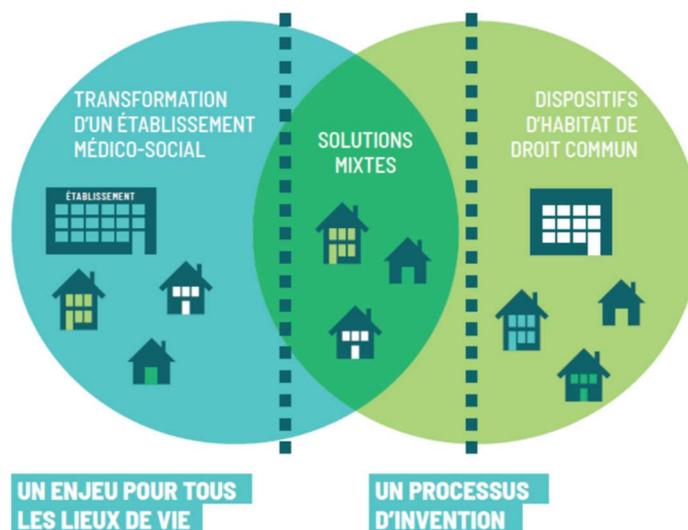
Communiqué de presse

L'habitat des personnes en situation de handicap : un enjeu pour une société plus inclusive

Paris, le 26 juin 2019. A l'occasion de la sortie des textes relatifs à l'habitat inclusif, qui font suite à l'article 129 de la loi Elan, le collectif inter-associatif regroupant l'APAJH, APF France Handicap, l'Arche en France, la Fabrik Autonomie Habitat, le GIHP, Simon de Cyrène, l'Unafam, l'Unapei et l'Uniopss se **félicite de la volonté manifestée par le gouvernement de soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat à destination des personnes handicapées et des personnes âgées**. La concertation conduite par ailleurs lors de l'élaboration de ces textes constitue également un élément de méthode qui va dans le bon sens. Le collectif sera cependant vigilant à ce que la souplesse des dispositifs et la montée en puissance du nouveau forfait pour l'habitat inclusif permettent aux acteurs de terrain de construire des projets répondant aux attentes et aux besoins de l'ensemble des personnes qui le souhaitent.

Au-delà de ce nouveau dispositif législatif, le **collectif souhaite insister sur la nécessité d'envisager l'habitat des citoyens en situation de handicap comme un enjeu pour tous les lieux de vie, existants ou nouvellement créés. Il s'agit de permettre aux personnes de se sentir « chez elles », avec un accompagnement adapté à leurs besoins et leurs aspirations, de pouvoir choisir leurs activités et leur rythme de vie tout en participant et en contribuant à la vie de la Cité dans un environnement social accueillant.**

LE LIBRE CHOIX EST CONDITIONNÉ PAR LA DIVERSITÉ DES FORMULES D'HABITAT



[Retrouvez les propositions de ce collectif d'associations en faveur de l'habitat pour tous dans le Manifeste « Habiter ensemble, chez soi et dans la cité », une conception de l'habitat par et pour les citoyens en situation de handicap.](#)

Ces dispositifs doivent par ailleurs rester chevillés aux attentes des personnes elles-mêmes et de leur proche entourage. Tout ce qui se construit ou se pilote pour les personnes, qu'elle que soit leur situation de handicap, doit se faire avec elles.

Le collectif rappelle que ce processus ne pourra toutefois pas se déployer comme un dispositif administratif ordinaire. Il nécessite plus qu'un classique cadrage par circulaire car il ne s'agit pas d'un simple plan de créations de places : la promotion de cette nouvelle approche nécessite de penser un dispositif d'animation et de partage d'expertise. Un pilote national bien identifié doit être mis en place, assurant cette fonction d'animation et de partage d'expertise, également à même de proposer les évolutions juridiques nécessaires sur la base des constats faits localement. Les pouvoirs publics peuvent faciliter ces évolutions notamment en libérant par tout moyen l'innovation portée par les acteurs de terrain. A cet égard, les membres du collectif s'impliqueront activement dans le fonctionnement de l'Observatoire de l'habitat inclusif.

En parallèle, le secteur médico-social doit poursuivre sa transformation, pour être activement contributeur de cette transition inclusive. En effet, il s'agit d'un projet sociétal global : comment s'inclure dans un environnement social, si celui-ci ne se fait pas accueillant ? La réponse est nécessairement à co-construire.

[Consultez le manifeste](#) – [Consultez la synthèse](#)

Contact presse :

Elodie Audonnet – chargée des relations publiques Unapei

e.audonnet@unapei.org - 01 44 85 50 83 - 06 21 63 36 07